



Vol, falsification abus location

Par **Damdam10**, le **05/10/2018** à **02:50**

Bonjour

Je suis gérant d'une Sarl depuis 2013 suite a l'achat d'un fond de commerce.

dés mon début d'activité, Jai rencontrer de sérieux problème financier du a ma salarier, mon loyer n'était hélas pas honorer entièrement car la banque se servait avant.

L'agence locative est venu prétextant être autoriser à ce servir directement dans ma caisse, malgré mes appels a l'aide auprès de la CCI aucune réponse ne ma été donner et comme je devais un mois au cabinet comptable eux non plus non pas voulu me renseigner.

,tous les mercredi elle venait prendre les espèce ainsi que les chèques intituler a l'ordre de mon entreprise.

ayant un loyer de 4000€ cette personne engendrait 5000€ voir plus par mois elle le justifier pour les créances

Je suis naïf et sans expérience je me suis douter de rien

la banque qui encaissait mes cheques aurait du refuser hors rien, alors je me suis pas inquieter !

Un jour un cheque impayer est revenu a l'agence locative celle ci ma prevenu en indiquant le non de mon client, celui ci devait ce présenter a l'agence pour régulariser après l'avoir contacter il m'est revenu très embété car la femme de l'agence ne lui a pas redonner son chèque elle la detruit, il ma explique qu'il etait inscrit bien mon ordre de ma société mais en plus il etait mentionner: "pour le compte de lagence ... locative"

en 2015 je me suis présenter au tribunal de commerce pour demander de l'aide je me suis trouver en redressement, aussitot expliquer mon probleme avec cette agence, ma mandataire à arrêter c'est agissement.

Après avoir expliquer aupres de la banque car celle ci ce demandait ou l'espece et les chèque était deposer, la banque ma conseiller de porter plainte et d'attaquer l'agence ainsi que la

banque qui a reçu les chèques,
je me suis rapproché d'un avocat malheureusement ce lui-ci c'est pas très bien fait
comprendre auprès du procureur, il ne comprenait pas trop l'intituler que mon avocat a
expliquer 'abus de confiance, vol, faux, usage de faux'
j'ai réglé 3500€ à l'avocat pour finalement rien comprendre. malgré avoir les preuves des
encaissements des chèques (avant de lui donner, je faisais des photocopies et je demandais
toujours un reçu pour l'espèce) j'ai réussi à obtenir le grand livre où on aperçoit bien les
montants des chèques déposés! en tout 23500€

Si vous sachiez comment je suis démotivé
je paie 12000€ de charges par an à mon propriétaire et il me réclame le double, aucun
justificatif aidez-moi svp